

Communiqué de presse du 1^{er} octobre 2020

Avis de la Chambre de Commerce : Nutri-Score : recommandations pour une adoption efficace

La Chambre de Commerce a rendu son avis sur le projet de règlement grand-ducal instaurant les formes d'expression de la valeur énergétique et des quantités de nutriments sur les aliments. Le gouvernement entend recommander l'utilisation d'un système d'étiquetage nutritionnel sur les produits agro-alimentaire, sur base volontaire. La Chambre de Commerce convient que le système Nutri-Score apparaît comme le plus adapté mais elle fait des recommandations pour faciliter son adoption par les entreprises et favoriser sa bonne compréhension par les consommateurs.

Le Nutri-Score est un système d'étiquetage nutritionnel à 5 niveaux, allant de A à E et du vert au rouge en fonction de la valeur nutritionnelle des produits alimentaires. Ce système a été mis en place en France en 2017 et a depuis été adopté par la Belgique et l'Allemagne. A l'instar de l'Espagne et des Pays-Bas, le Luxembourg envisage sa mise en place sur le marché national, sur base volontaire, en poursuivant l'objectif de santé publique de lutter contre les maladies cardiovasculaires, l'obésité et le diabète.

La Chambre de Commerce approuve la décision du gouvernement de rendre facultative l'adoption du nouvel étiquetage nutritionnel. Cependant, pour ne pénaliser aucune entreprise qui souhaiterait mettre en place ce système et surtout les plus petites d'entre elles, la Chambre recommande d'accompagner le dispositif d'une aide financière de l'Etat car la mise en place du Nutri-Score implique des coûts pour le calcul du score ainsi que pour la modification des emballages des produits. Par ailleurs une telle aide financière aurait un effet d'encouragement indéniable pour motiver les professionnels à adopter cet étiquetage.

Par ailleurs la Chambre de Commerce estime que la mise en place d'un tel système doit s'accompagner d'une campagne d'information s'adressant aux consommateurs pour ne pas engendrer de mauvaise interprétation. En effet, le Nutri-Score renseigne sur la quantité de nutriments et aliments à favoriser, et d'ingrédients à éviter pour une bonne santé, mais ne dit rien de la présence d'allergènes ou d'additifs par exemple. L'indication Nutri-Score est donc utile mais incomplète et doit être comprise comme telle par les consommateurs.

Enfin, la Chambre de Commerce souligne une bonne initiative du législateur belge qui a introduit dans son propre règlement la nécessité d'une notification de l'utilisation du Nutri-Score par les entreprises, par un système de déclaration à l'autorité de santé publique. Un tel mécanisme serait en effet utile afin d'avoir une idée du succès du système auprès des professionnels, d'autant plus s'il est conçu de façon digitalisée, permettant une démarche simple et rapide.